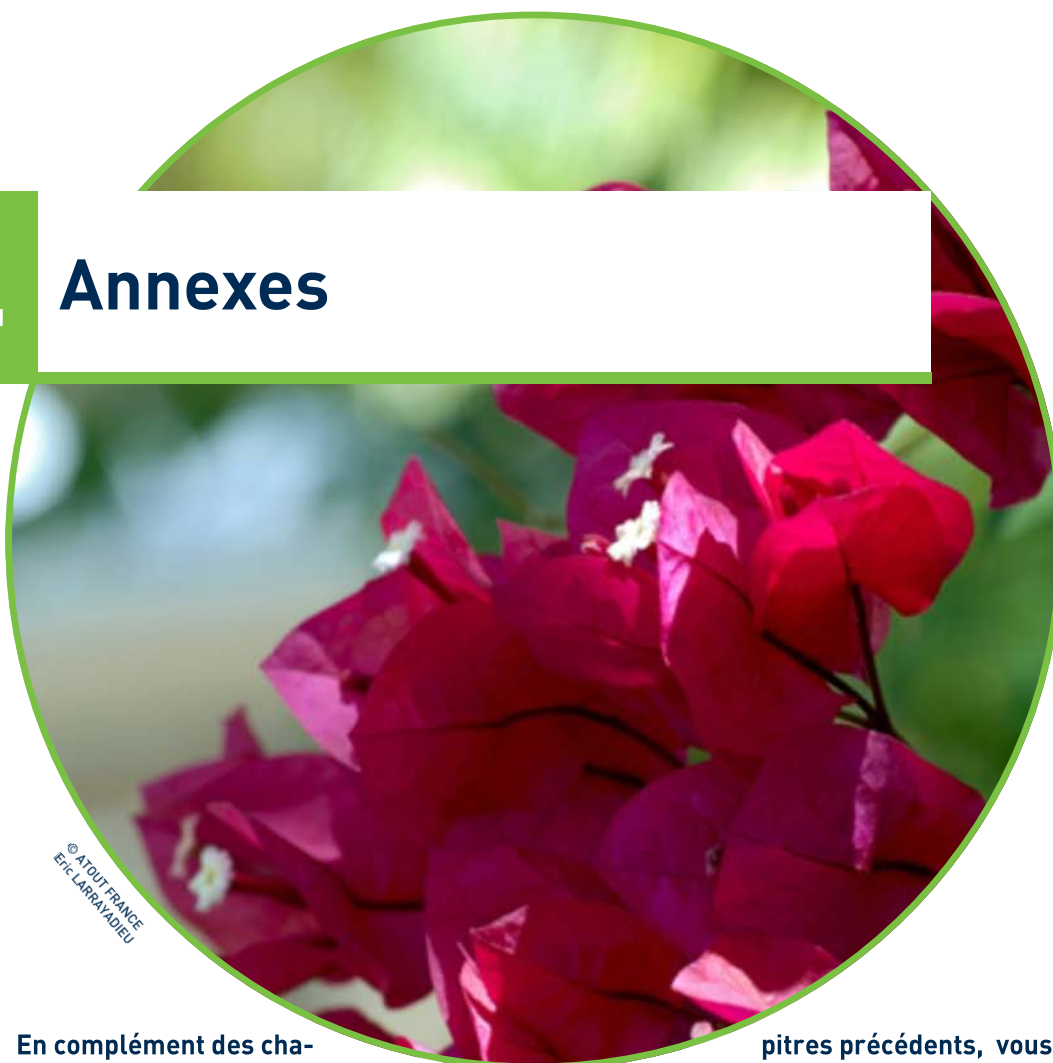


## 4 Annexes



**En complément des chapitres précédents, vous trouverez en annexe des précisions, des témoignages plus approfondis, des ressources et une fiche permettant d'adhérer à la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), premier pas possible dans le sens d'un engagement sur ce champ d'actions.**

4.1

# S'engager en adhérant à la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)



## Adhésion à la SNB

La stratégie nationale pour la biodiversité constitue la réponse de la France à la Convention sur la diversité biologique. Elle s'articule avec la stratégie européenne pour la biodiversité et constitue l'un des défis de la stratégie nationale de développement durable. Enfin, la SNB répond aux engagements du Grenelle Environnement.



### Nous adhérons :

→ à la vision, à l'ambition et aux principes de gouvernance de la stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020)

**AMBITION**

- Préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité
- En assurer l'usage durable et équitable
- Réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité

→ à ses orientations stratégiques et à ses objectifs

**ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

- A - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité
- B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- C - Investir dans un bien commun, le capital écologique
- D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action
- F - Développer, partager et valoriser les connaissances



### Et nous décidons de :

- diffuser, promouvoir cette stratégie et ses modalités d'application, par l'information et par la pédagogie au sein de nos réseaux et auprès de nos partenaires;
- partager les enseignements de nos expériences en faveur de la biodiversité;
- prendre connaissance et faire connaître les outils proposés par la stratégie, pour s'engager dans l'action;
- étudier, dans un délai maximal de 18 mois, la possibilité et les conditions de mise en œuvre dans le cadre de notre activité d'une déclaration d'engagement volontaire, pour les objectifs qui nous concernent, et faire part de celle-ci au ministère du Développement durable au titre du secrétariat de la SNB.

Nom de l'organisation adhérente : .....

AU SEIN DE L'ORGANISATION, LE REPRÉSENTANT HABILITÉ À SIGNER EST : (nom et fonction)

Adresse : .....

LE REPRÉSENTANT DÉSIGNE COMME CORRESPONDANT BIODIVERSITÉ (nom et fonction) :

Adresse : .....


Tél. / Fax : ..... Mèl : .....

Date, signature et cachet de l'organisation :

Contact : [snb@developpement-durable.gouv.fr](mailto:snb@developpement-durable.gouv.fr)

## 4.2 Trois études de cas

### ÉTUDE DE CAS N°1

	Nom	Alena et Patrice LONGOUR
	Structures	Réserve Biologique des Monts d'Azur (Sarl RBMA) Association PRESERVE
	Fonction	Responsables, Vétérinaire et Président de PRESERVE
	Expérience	« Domaine du Haut-Thorenc : projet de tourisme durable dans un site naturel remarquable »

#### ● ● ● ● Contexte

Ce projet est né au cœur des Alpes Maritimes, sur la commune de Thorenc, dans une mosaïque de milieux ouverts (falaises rocheuses, éboulis, pelouses) et de boisements remarquables (chênes pubescents, charmes houblons, hêtres, sorbiers...).

Ancienne réserve de chasse, la Réserve Biologique des Monts d'Azur est un site naturel de 700 ha abritant aujourd'hui plus de 500 espèces variées. Près de 5% d'entre elles sont protégées par des conventions internationales.

C'est au sein de ce milieu naturel d'exception qu'un homme passionné, cherchant à faire revenir les grands herbivores sauvages dans les forêts françaises, a réussi à réintroduire le bison d'Europe (*Bison bonasus*) et le cheval de Przewalski (*Equus ferus przewalskii*).

La réserve a été créée pour répondre à trois objectifs :

- Mettre en évidence le rôle essentiel des grands herbivores sauvages dans des écosystèmes naturels français et européens.
- Favoriser la connaissance, la sauvegarde et l'appréciation de la faune sauvage.
- Présenter la faune sauvage non comme une contrainte pour l'homme mais comme un moteur d'activités économiques durables, via le tourisme animalier (safaris guidés, hébergement, restauration).



© PRESERVE - Réserve Monts d'Azur

#### ● ● ● ● Modalités concrètes

Les interventions de l'association PRESERVE – créée en 1993 – s'articulent autour de 3 pistes :

##### 1 - Gestion des ressources : faune, flore, eau, déchets.

Si la faune et la flore du site évoluent dans la réserve le plus naturellement possible, il est parfois nécessaire d'agir pour soigner des animaux protégés qui seraient en situation sanitaire délicate ou pour protéger dans certains lieux la régénération naturelle des plantes. La préservation et l'accroissement de la biodiversité du site sont un défi majeur pour les gestionnaires de la réserve. Les économies d'eau ainsi que la bonne gestion des déchets et des espaces liés à l'activité humaine animent toute l'équipe sur place (4 CDI à l'année et 7 CDD saisonniers).

##### 2 - Réduction de l'impact des infrastructures d'accueil du public

Un volet éco-habitat s'est logiquement imbriqué dans le projet :

- Avec d'une part la réhabilitation d'une ancienne villa locale en pierre (datant du 19<sup>e</sup> siècle) et son réaménagement selon les principes bioclimatiques, tant en extérieur que pour l'intérieur. Des rebords de toits et des coursives en Pin Douglas permettront de se protéger du

soleil d'été. L'isolation est en ouate de cellulose, des panneaux solaires sont installés pour l'eau chaude et pour le chauffage, un aérocapteur vient compléter une installation géothermique. Ce faisant, la réduction de la consommation énergétique de la bâtisse atteindra presque 70%. Des équipements économes en eau ont également été intégrés et une micro-station d'épuration dédiée est aujourd'hui en projet. Le bâtiment est accessible et adapté aux voyageurs handicapés, il s'est ouvert au public en 2011.

- Avec d'autre part la création d'un écolodge, constitué de 5 hébergements nature sur pilotis en pin local, en châtaigner et en toile. Ces structures de bois ont un impact sur le milieu naturel très réduit : elles sont entièrement démontables, et équipées de toilettes sèches, de douches & éclairages solaires. L'insertion de ces infrastructures dans le paysage a fait l'objet d'une attention toute particulière.

### 3 - Mise en place de modes alternatifs de déplacement pour la découverte du territoire.

La décision d'opter pour des modes de transport propres s'est traduite par le choix d'attelages équinés. Ainsi, une espèce animale domestique en danger (le mulassier poitevin) a bénéficié sur le site d'un programme de soutien à l'élevage de chevaux de trait (grâce à l'association PRESERVE).

L'association a également participé à la création de prototypes de calèches tout-terrain adaptées aux sentiers de la Réserve. Le site a enfin contribué à la formation de guides compétents tant pour le maniement des véhicules que pour la présentation de la richesse et de l'originalité des lieux.

## ● ● ● ● Résultats

- Les espèces animales sauvages qui, depuis 2005, ont été réintroduites sur le site se sont rapidement et positivement adaptées. Le taux de fécondité des bisons d'Europe est supérieur à la moyenne européenne et atteint actuellement 1 petit/an (il est plus généralement à hauteur d'un petit tous les 2 ans), plus de 30 petits sont ainsi nés depuis le retour de l'espèce.

- La reconstitution de la chaîne alimentaire et l'enrichissement du sol, par la présence des grands herbivores, ont eu pour conséquence d'accroître de 300% sur certaines zones la biodiversité végétale, selon les inventaires floristiques réalisés.

« Avec le retour de la grande faune herbivore, nous démontrons scientifiquement le bénéfice qu'en tirent les écosystèmes », explique Patrice LONGOUR, « la biodiversité animale recrée la biodiversité végétale ».

- Les hébergements affichent un taux de remplissage global moyen de 76% : le public s'intéresse à la faune sauvage, qu'il peut observer en pleine nature, dans un environnement préservé. Il semble apprécier l'information dispensée par les guides naturalistes disponibles sur place.

74

## ● ● ● ● Conditions de réussite

« L'acharnement d'un homme passionné et la présence à ses côtés d'une équipe solide, compétente et motivée, dit sans hésitation Alena, sans oublier le soutien des membres de l'association PRESERVE, l'aide de l'État et celui du Conseil Général des Alpes Maritimes ».

« En effet », poursuit Patrice, « c'est par la mise en place de partenariats publics-privés que de tels projets sont viables ; la politique d'avenir est celle qui saura intégrer une véritable prise en compte du patrimoine naturel au sein de tout projet ou bilan économique. Nous avons instauré chez nous une taxe de séjour 'nature et paysage' affectée en totalité à la gestion de notre environnement naturel. À quand la généralisation de telles initiatives ? », clame-t-il.

## ● ● ● ● Dates et coûts

- Initié en 2005 avec la réintroduction du bison et du cheval de Przewalski, le projet a peu à peu pris de l'ampleur avec le renforcement des structures d'hébergement (écolodges en 2009, villa en 2011) et la mise en place de solutions de mobilité douce sur le site. Pour cette seconde étape, des subventions de l'État et du Conseil général ont été attribuées à ce projet dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Alpes-Maritimes tourisme et technologies ». Cela a représenté 80% de l'investissement complémentaire. L'éco-rénovation des bâtiments a représenté un budget de 1000€/m<sup>2</sup>, ce qui est une bonne moyenne dans la région.

- Ce projet de « tourisme durable dans un site naturel remarquable » a inscrit l'entreprise touristique dans une nouvelle économie. Un tiers du revenu est consacré à la responsabilité sociétale de l'entreprise : rémunérations équitables, entretien du patrimoine naturel.

- L'entreprise est responsable de la biodiversité sur et autour de son site : cela se traduit par l'intégration de la biodiversité dans le bilan économique de l'entreprise.

## ● ● ● ● Pour aller plus loin

[www.haut-thorenc.com](http://www.haut-thorenc.com)



© PRESERVE - Réserve Monts d'Azur

## ÉTUDE DE CAS N°2

	<p><b>Nom</b> Fanny KAUFMAN  <b>Structure</b> Huttopia  <b>Fonction</b> Responsable des études  <b>Expérience</b> « Des aménagements doux et le souhait de retrouver l'esprit campeur »</p>
---	---

### ● ● ● ● Contexte

Huttopia est spécialisé dans la conception et l'exploitation de campings-nature. Situés dans des espaces naturels privilégiés, ils sont aménagés simplement et de manière réversible pour une meilleure préservation de l'environnement. L'objectif est d'être capable de rendre le site à la nature si nécessaire.

Le réseau Huttopia compte aujourd'hui 6 sites en France : Versailles et Rambouillet (78), Rillé (37), Font-Romeu (66), Senonches (28), et Dieulefit (26). Depuis 2008, Huttopia a installé 14 bivouacs dans les Parcs nationaux du Québec en partenariat avec la SEPAQ, gestionnaire des Parcs Nationaux.



© HUTOPIA / R.Etienne-Item

75

### ● ● ● ● Modalités concrètes

#### 1 - Comprendre le terrain pour y adapter les aménagements.

Avant toute implantation, Huttopia fait réaliser plusieurs études par des bureaux d'études spécialisés, dont un diagnostic de l'état initial : inventaire faune et flore, en particulier du patrimoine arboré et des espèces animales. Une analyse du milieu naturel et du paysage permet aussi d'évaluer les risques naturels : inondation, glissement de terrain, avalanches...

Si une espèce sensible est repérée, un aménagement spécifique est étudié pour la préserver et la valoriser. L'implantation des équipements et des hébergements des camps Huttopia se fait en fonction de ces contraintes et de la nature des lieux. Le projet d'aménagement part des contraintes du lieu : éviter d'abattre des arbres, donc d'en replanter, limiter les terrassements, laisser le site dans son état naturel et s'y implanter de façon très légère.

#### 2 - Choisir des matériaux naturels et locaux.

Des revêtements naturels permettent de préserver la qualité des sols : du concassé issu du recyclage de carrière pour les voiries, des copeaux d'arbres pour les espaces de détente et de loisirs. Alternatives aux enrobés et aux revêtements synthétiques, ces matériaux s'intègrent bien dans le paysage. Pour toutes les constructions (hébergements locatifs, bâtiments, équipements), du bois non traité est sélectionné : le cœur de Douglas, issu de forêts françaises et labellisé PEFC.

#### 3 - Opter pour des structures légères et démontables.

Les hébergements sont conçus sur pilotis avec des poteaux ajustables pour s'adapter au relief du site, sans terrassement. Simplement fixé au sol, l'ensemble des constructions est aussi démontable (toiles, bois...) garantissant la réversibilité du site.

#### 4 - Concevoir les espaces verts pour renforcer la biodiversité.

Différentes variétés de plantes adaptées au milieu sont sélectionnées, pour enrichir les sols mais aussi pour permettre à plusieurs espèces d'insectes et d'oiseaux de se développer. Les pépiniéristes locaux et les essences endémiques sont favorisés.

#### 5 - Intervenir en douceur sur les espaces verts.

Il n'y a pas systématiquement de haies entre les emplacements. Elles ne sont pas ou très peu taillées. La tonte est réduite sur la saison. Les feuilles ne sont pas toujours ramassées et fertilisent ou protègent les sols. Les sites restent naturels voire sauvages. Toutefois, une surveillance régulière des plantes est nécessaire, par un membre de l'équipe, pour préserver le patrimoine naturel et l'ambiance du lieu.

## 6 - Maîtriser la consommation des ressources naturelles.

L'épicerie met en valeur les produits locaux et les spécialités régionales. La réduction des déchets et leur tri sur le camp sont encouragés. Des réducteurs de consommation d'eau sont installés (locatifs et blocs sanitaires). La consommation d'eau par campeur est affichée pour inciter à la discussion et aux écogestes. Les éclairages sont uniquement des modèles basse-consommation. Les énergies renouvelables sont privilégiées : les cabanes et le centre de vie du camping sont chauffés par des poêles à bois ou à pellets et des panneaux photovoltaïques équipent certains logements.



## 7 - Proposer une expérience nature pendant son séjour.

Les activités proposées sont une invitation à la découverte de la nature de manière simple et ludique, pour les parents et les enfants. C'est aussi l'occasion d'établir des partenariats avec des prestataires locaux, experts et spécialistes de leur région.

- Huttopia Rillé est situé au cœur d'une réserve ornithologique : des rallyes nature et des sorties nocturnes sont animées avec la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux).

- Huttopia Rambouillet est localisé en forêt domaniale de Rambouillet : plusieurs activités de découverte de la forêt sont proposées aux campeurs, de jour et de nuit, notamment lors du brame du cerf. Ces activités sont souvent menées en collaboration avec l'ONF (Office National des Forêts).

- Sur tous les terrains, les campeurs peuvent découvrir comment faire un potager bio, comment reconnaître les espèces naturelles environnantes... Des livrets faune-flore et des topoguides sont mis à leur disposition.

## Résultats

- À Rillé des nichoirs ont été installés pour certaines espèces. Des zones de régénération de la flore ont été préservées à Rambouillet et à Font-Romeu.

- Le pin Douglas est naturellement imputrescible, ne nécessite pas d'entretien particulier ni de peinture. Il n'occasionne pas de dépôt chimique dans les sols et n'impacte pas les espèces naturelles qui s'y trouvent.

- À Rambouillet un bassin de baignade naturelle a été aménagé et remplace avantageusement une piscine. Le traitement de l'eau, sans produits chimiques, est assuré par des plantes et des massifs filtrants. Il constitue un petit écosystème pour des insectes et une flore aquatique, qui s'intègre dans le paysage local.

- L'adaptation du couvert végétal au site permet de réduire l'arrosage, de faciliter l'entretien (car ces espèces poussent facilement dans leur milieu) et d'assurer la longévité des plants.

- La gestion écologique des espaces verts favorise un auto-entretien de la nature et se traduit par une utilisation très rare des pesticides et des engrais chimiques.

- À Dieulefit, des toilettes sèches ont été installées, ce qui permet de limiter la consommation d'eau étant donné l'absence de tout à l'égout.

## Conditions de réussite

- Entretenir de bonnes relations avec les partenaires locaux qui participent à la protection de la nature.

- Former et mobiliser les équipes en interne, même les saisonniers.

- Laisser aux campeurs le choix d'adopter ou non des écogestes. Ne pas leur faire peur par un excès de messages ou une formulation trop dogmatique.

## Pour aller plus loin

- Chaîne de campings nature Huttopia : [www.huttopia.com](http://www.huttopia.com)

- Chaîne de campings filière d'Huttopia : [www.camping-indigo.com](http://www.camping-indigo.com)

- Parc Nationaux canadiens où sont implantés les bivouacs Huttopia : [www.sepaq.com](http://www.sepaq.com)

- Ligue pour la protection des oiseaux : [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

- Office national des forêts : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)

- Fiches pratiques sur la gestion environnementale et paysagère des campings : [www.parc-ballons-vosges.fr/publications\\_parc/fichesconseils\\_camping](http://www.parc-ballons-vosges.fr/publications_parc/fichesconseils_camping)

## ÉTUDE DE CAS N°3

	<b>Nom</b>	Camille MASSOL
	<b>Structure</b>	Conseil Régional d'Aquitaine
	<b>Fonction</b>	Coordnatrice du projet Reverse Chargée de mission agriculture biologique
	<b>Expérience</b>	« REVERSE : un projet européen en faveur de la biodiversité »

### ● ● ● ● Contexte



Le programme INTERREG IVC (2007/2013) de l'Union Européenne incite à la coopération entre régions d'Europe. Il s'agit de travailler ensemble pour partager des savoirs et des expériences. Il permet de cofinancer avec le FEDER (Fond Européen de Développement Régional) des projets impliquant plusieurs régions européennes.



European Union  
European Regional Development Fund

Le projet REVERSE vise à promouvoir la biodiversité à l'échelle européenne. Construit sur la base de retours d'expériences et d'échanges de pratiques, ce projet a pour but d'améliorer l'efficacité des politiques régionales de conservation et de développement de la biodiversité par l'indentification d'initiatives réussies dans l'Union Européenne.

### ● ● ● ● Modalités concrètes

Le projet se focalise sur trois thématiques pour analyser des actions qui pourraient être facilement transférées à l'échelle des régions européennes :

- L'agriculture, l'agroalimentaire et la biodiversité.
- Le tourisme et la biodiversité.
- L'aménagement du territoire et la biodiversité.

14 partenaires sont impliqués dans le projet (régions, autorités locales, associations, instituts et universités), représentant 7 pays<sup>1</sup>, de janvier 2010 à décembre 2012. La Région Aquitaine assure, en tant que chef de file, un rôle de coordination et d'animation du projet.

Les travaux des partenaires sont mis en communs et valorisés lors de séminaires thématiques, de visites de terrains, d'études de cas concrets et de conférences. Ils aboutissent progressivement à l'élaboration :

- D'un guide des bonnes pratiques, outil opérationnel, regroupant par thématique les expériences réussies et transposables.
- De recommandations d'ordre stratégique et politique, à destination des décideurs locaux.
- D'une charte à l'échelle européenne pour fédérer les acteurs sur un projet commun de préservation de la biodiversité.

Au niveau de la thématique Tourisme et Biodiversité plusieurs actions bénéfiques pour la diversité du vivant ont été recensées et regroupées par type d'outil :

- Les chartes et les stratégies pour préserver la biodiversité des impacts du tourisme.
- Les modes de gestion des aires protégées afin de concilier la protection et la découverte de la biodiversité.
- La restauration d'écosystèmes pour leur permettre d'accueillir du tourisme.
- L'écotourisme et les formes de tourisme basées sur la découverte et sur une meilleure compréhension de la biodiversité.
- L'agrotourisme et les formes de tourisme permettant de découvrir les liens entre le secteur agricole, l'agroalimentaire, l'alimentation et la biodiversité.
- La lutte contre les espèces invasives apportées par la plaisance et les croisières.
- Les événements et manifestations culturelles sur le thème de la biodiversité.



© Projet REVERSE

<sup>1</sup> Allemagne, Espagne, Estonie, France, Grèce, Italie, Slovaquie.

## ● ● ● ● Résultats

Parmi les exemples de bonnes pratiques en matière de tourisme et biodiversité :

- La région de Murcie a élaboré une stratégie régionale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Elle se traduit par des politiques sectorielles, dont le tourisme. Un plan d'action a été déterminé à partir d'un état des lieux des impacts régionaux du tourisme sur la biodiversité et d'un temps d'échange avec l'ensemble des acteurs locaux.

- Depuis 2008, les « Journées Aquitaine Nature » proposent, pendant 5 jours fin mai, plus de 150 événements gratuits, pour sensibiliser le grand public à la nature et à la biodiversité : visites guidées de sites naturels, observations de la faune et de la flore, randonnées, expositions, ateliers de cuisine, films suivis de débats... 5 boucles éco-touristiques complètent l'offre et incitent à découvrir des Cafés de pays, à goûter des Assiettes de pays et à dormir dans des établissements écolabellisés.

- Dans les marais du Nord de l'Allemagne, une structure d'initiative pour l'emploi a formé plusieurs réparateurs et guides pour proposer au grand public la découverte de ce milieu historique et riche en biodiversité, à bord de bateaux traditionnels. Plusieurs milliers de personnes participent à ces excursions et sont ainsi sensibilisées à la préservation de ce type de milieu. Le projet est soutenu par les élus locaux et il dispose d'un financement par le FSE (Fonds social européen) et des sponsors privés.

- Le réseau des aires naturelles protégées d'Euskadi s'est engagé dans le système qualité proposé par le Secrétariat au tourisme du gouvernement espagnol. La mise en œuvre de cette norme a permis d'améliorer les installations à destination du public, ainsi que tous les processus nécessaires à la fourniture d'un service de qualité (accueil, information, signalisation, éducation à l'environnement, sécurité, nettoyage et entretien écologique, suivi-évaluation). Parallèlement, certains espaces naturels du réseau ont choisi d'aller plus loin en entrant dans la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés.

78

## ● ● ● ● Conditions de réussite

- Travail important avant le démarrage du projet, pour établir les partenariats entre régions européennes et pour monter le plan de cofinancement.

- Animation régulière, souple et dynamique pour garantir l'implication de chacun et le respect des délais. La responsabilisation des acteurs est un élément clé.

- Mobilisation des élus autour des conclusions de chaque séminaire pour leur permettre de se les approprier et de les transposer sur leur propre territoire.

## ● ● ● ● Dates et coûts

- Juin 2010 : conférence de lancement du projet (Bordeaux)
- Juin 2010 : 1<sup>er</sup> séminaire : agriculture, agroalimentaire et biodiversité (Bordeaux)
- Novembre 2010 : 2<sup>ème</sup> séminaire : Tourisme et biodiversité (Crète)
- Mars 2011 : 3<sup>ème</sup> séminaire : Aménagement du territoire et biodiversité (Murcie)
- Fin 2011 : 4<sup>ème</sup> séminaire : Construction du guide des bonnes pratiques (Ombrie)

- Début 2012 : 5<sup>ème</sup> séminaire : Développement des recommandations et de la charte (Estonie)
- Fin 2012 : Conférence de clôture – présentation des résultats et projets (Bruxelles)

Le budget prévisionnel global du projet REVERSE est de 2,5 millions d'euros, sur 3 ans, cofinancé par le FEDER (à hauteur d'environ 78%) et les organismes participants.

## ● ● ● ● Pour aller plus loin

- Projet REVERSE : [www.reverse.aquitaine.eu](http://www.reverse.aquitaine.eu)
- Région Aquitaine (France) : [www.aquitaine.fr](http://www.aquitaine.fr)
- Région Ombrie (Italie) : [www.regione.umbria.it](http://www.regione.umbria.it) ; [www.parco3a.org](http://www.parco3a.org)
- Région de Murcie (Espagne) : [www.murcianatural.com](http://www.murcianatural.com)
- Gouvernement du Pays Basque (Espagne) : [www.euskadi.net](http://www.euskadi.net) - [www.ingurumena.ejgv.euskadi.net](http://www.ingurumena.ejgv.euskadi.net)
- Région Bremen (Allemagne) : [www.umwelt.bremen.de](http://www.umwelt.bremen.de)
- Région Macédoine de l'Est et Thrace (Grèce) : [www.pamth.gov.gr](http://www.pamth.gov.gr)
- Région Crète-Direction régionale de la forêt (Grèce) : [www.crete-region.gr](http://www.crete-region.gr)
- Agence régionale pour le développement et l'innovation de l'agriculture à Lazio (Italie) : [www.arsial.regione.lazio.it](http://www.arsial.regione.lazio.it)

- Conservatoire régional d'espaces naturels d'Aquitaine (France) : [www.cren-aquitaine.fr](http://www.cren-aquitaine.fr)
- Institut de recherche sur les plantes de Piestany (Slovaquie) : [www.cvr.v.sk](http://www.cvr.v.sk)
- Université des sciences du vivant (Estonie) : [www.emu.ee](http://www.emu.ee)
- Institut agronomique méditerranéen de Chania (Grèce) : [www.maich.gr](http://www.maich.gr)
- Association Bio d'Aquitaine (France) : [www.bio-aquitaine.com](http://www.bio-aquitaine.com)
- Centre de transfert technologique de Bremerhaven (Allemagne) : [www.ttz-bremerhaven.de](http://www.ttz-bremerhaven.de)



## 4.3 Les espaces naturels protégés en France

On distingue classiquement 3 modalités juridiques de protection d'espaces naturels<sup>1</sup> :

- L'approche réglementaire
- L'approche conventionnelle
- L'approche foncière

A cette classification, il faut ajouter les espaces protégés au titre d'un texte européen ou international, tels que les sites Natura 2000 ou les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il existe aussi d'autres espaces qui ne sont pas à proprement parler des espaces naturels protégés, mais qui sont aussi des zones importantes pour la biodiversité comme les ZNIEFF, les ZICO ou les trames vertes et bleues.

### ● ● ● ● Les espaces soumis à une protection réglementaire

- **Sites classés / inscrits** : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-classes-et-inscrits-.html>

Depuis les années 1930, la France a classé près de 2600 sites pittoresques, dans le but de maintenir leur aspect visuel, leur valeur historique ou scientifique. La biodiversité et le fonctionnement écologique des sites sont rarement pris en compte en tant que tels ; les intérêts biologiques sont alors protégés soit au titre de paysages remarquables, soit par d'autres outils et statuts. Les sites classés, de grande notoriété et forte fréquentation, peuvent prétendre au label « Grand site de France » qui reconnaît la qualité de préservation et de gestion de cette zone. [www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)

- **PN : Parc National** : [www.parcsnationaux.fr/](http://www.parcsnationaux.fr/)

Les Parcs nationaux français sont des zones naturelles du territoire métropolitain et ultra-marin, classées du fait de leur richesse naturelle tout à fait unique. La France compte 9 parcs nationaux en 2011 : 6 en métropole, essentiellement en montagne, 3 en outre-mer. Ils sont structurés en deux secteurs à la réglementation distincte : une zone de protection (« cœur » du parc, anciennement « zone centrale ») à la réglementation stricte de protection de la nature et une « aire d'adhésion » (anciennement « zone périphérique ») où les communes sont partenaires du développement durable du parc.

- **RN : Réserve naturelle** : [www.reserves-naturelles.org/](http://www.reserves-naturelles.org/)

Ce sont des espaces abritant un patrimoine naturel exceptionnel (faune, flore, sol, eau, minéraux, fossiles, sur terre, sous terre ou en mer), protégés à long terme par un statut, un mode de gestion et une réglementation spécifiques. Ils fédèrent acteurs locaux et scientifiques professionnels dans un même but de conservation et de sensibilisation. Le classement en réserve naturelle peut être opéré par l'État (RN nationales), la Région (RN régionales) ou une Collectivité territoriale (RN de Corse). Les organismes gestionnaires sont soit des associations de protection de la nature, soit des établissements publics nationaux ou territoriaux.

- **Réserve biologique forestière ; Réserve de chasse ou de faune sauvage** : [www.onf.fr](http://www.onf.fr) - [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

Gérés respectivement par l'Office National des Forêts et par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ces espaces sont protégés, totalement ou partiellement, par des réglementations visant à assurer la préservation des milieux naturels et la bonne reproduction des espèces qui y vivent.

- **APB : Arrêté de protection de biotope**

Ce sont des initiatives réglementaires prises au niveau départemental, par le préfet, pour protéger certains habitats naturels (marécage, haie, lande, dune, pelouse, etc...) ou artificiels (combles de bâtiments, carrières...). Il vise à prévenir la disparition d'espèces protégées, le biotope étant nécessaire à leur alimentation, leur reproduction, leur repos ou leur survie. La procédure est rapide et la réglementation instituée par l'arrêté consiste essentiellement en interdictions d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotopes (par exemple : la destruction de talus, l'épandage de certains produits phytosanitaires, la circulation du public...) et en actions visant à améliorer les biotopes en question.



© PN La Réunion / Hervé DOURIS

<sup>1</sup>Les espaces protégés français : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité. 2010, UICN France, Paris, France. <http://uicn.fr/Les-espaces-protéges-francais-un.html>

## ● ● ● ● Les espaces « foncièrement » protégés

### ● Le Conservatoire du Littoral : [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

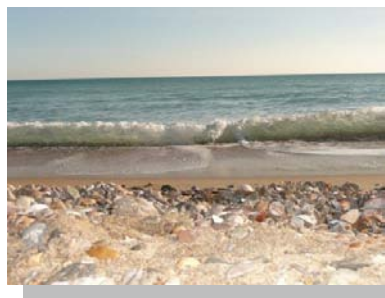
Il s'agit d'un réseau d'espaces naturels remarquables en bord de mer, lacs et plans d'eau acquis par le Conservatoire (établissement public), dans un but de conservation, de réhabilitation et de suivi scientifique (en partenariat avec les collectivités locales ou les associations de protection de la nature).

### ● ENS : Espaces Naturels Sensibles

A l'initiative des Conseils généraux, ces espaces ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Ils doivent également être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Les terrains sont soit privés soit acquis par le département. La gestion des ENS peut être directe et/ou déléguée.

### ● Les espaces d'intervention des Conservatoires d'espaces naturels : [www.enf-conservatoires.org](http://www.enf-conservatoires.org)

Les Conservatoires d'espaces naturels sont des associations à but non lucratif qui contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager au moyen de la maîtrise foncière et d'usage ainsi que par la gestion contractuelle. Ils promeuvent la participation de personnes physiques ou morales à la gestion durable d'un réseau de sites naturels cohérent et fonctionnel, et contribuent à la préservation d'une trame verte et bleue. Leur action s'étend également aux dispositifs réglementaires et aux politiques de préservation de la biodiversité au sein de l'Union européenne. Un réseau fédère les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels.



## ● ● ● ● Les espaces de protection conventionnelle

### ● PNR : Parc Naturel Régional :

[www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

Les Parcs naturels régionaux ont été créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement durable (charte du parc), fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. La fédération des PNR est le porte parole du réseau.

### ● Aires marines protégées : [www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

Une aire marine protégée est un espace délimité en mer, sur lequel est fixé un objectif de protection de la nature à long terme. Une aire marine protégée bénéficie de mesures de gestion : suivi scientifique, programme d'actions, chartes de bonne conduite, protection du domaine public maritime, réglementation, surveillance, information du public...

### ● Parcs naturels marins :

[www.aires-marines.fr/parc-naturel-marin-un-nouvel-outil-pour-la-protection-du-milieu-marin.html](http://www.aires-marines.fr/parc-naturel-marin-un-nouvel-outil-pour-la-protection-du-milieu-marin.html)

Un parc naturel marin est une catégorie d'aires marines protégées dans laquelle coexistent un patrimoine naturel remarquable et des activités socio-économiques importantes. Ce dispositif a été conçu comme un outil de gouvernance permettant d'associer l'ensemble des acteurs concernés. Il vise à préserver une zone maritime d'intérêt particulier pour la biodiversité, à développer la connaissance des milieux marins et à assurer une gestion durable des ressources.



## ● ● ● ● Les espaces de protection au titre d'un texte européen ou international

### ● Patrimoine Mondial de l'UNESCO : <http://whc.unesco.org/fr>

La liste est établie par le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture). Le but de cette classification est de cataloguer, nommer, distinguer, et conserver des biens culturels ou naturels d'importance pour l'héritage commun de l'humanité. Il existe à l'heure actuelle 936 biens répertoriés sur la planète, répartis dans 153 États : 725 sont culturels, 183 naturels et 28 mixtes (culturels et naturels).

### ● Réserves de Biosphère

Ces réserves sont des aires de gestion qui concilient la conservation de la biodiversité avec le développement local. Cette désignation internationale a été créée par l'UNESCO dans le but d'établir un réseau mondial de sites suivant des critères communs. Véritables territoires d'expérimentation du développement durable, les réserves de biosphère contribuent notamment aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, de l'agenda 21, de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue d'un développement durable et de la Convention sur la diversité biologique. Le réseau MAB France coordonne les actions de développement sur le territoire français : [www.mab-france.org/](http://www.mab-france.org/)

### ● Les zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) : [www.zones-humides.eaufrance.fr/](http://www.zones-humides.eaufrance.fr/) - [www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)

Ces sites RAMSAR sont reconnus dans le cadre d'un traité intergouvernemental. La France compte à ce jour 36 sites qu'elle s'engage à conserver et à gérer de manière rationnelle. La coordination de cette politique est assurée par le ministère chargé de l'écologie.

### ● Le réseau Natura 2000 : [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

Ce réseau a été institué en application de deux directives européennes : la Directive Oiseaux (1979) et la Directive Habitats (1992). Le but est d'assurer la survie à long terme d'espèces et habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels terrestres et marins, identifiés pour leur rareté ou leur fragilité écologique. Le réseau comprend :

- des ZPS (zones de protection spéciales) : conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

- des ZSC (zones spéciales de conservation) : conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".



© PN Réunion / Lucien TRON

## ● ● ● ● Les espaces importants pour la biodiversité

### ● ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Créé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF a pour but d'identifier et de décrire des zones riches d'un point de vue de leur biodiversité et de leur bon état de conservation. Il est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il est à consulter dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....). On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique,
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

### ● ZICO : Zone d'importance pour la conservation des oiseaux

Ces zones ont été définies par un inventaire scientifique, dressé en application d'un programme international visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

### ● Trame verte et bleue

Ce concept est une mesure phare du « Grenelle Environnement » qui cherche à enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des « continuités écologiques », constituées par l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques naturels les interconnectant. Le but de cet outil d'aménagement est de reconstituer un réseau écologique cohérent sur le territoire français, permettant aux espèces animales et végétales de survivre et de se répandre naturellement et sans contraintes imposées par le milieu. [www.legrenelle-environnement.fr/](http://www.legrenelle-environnement.fr/)

## 4.4 Lexique & dates clés

### ● ● ● ● Lexique

#### Biodiversité

Diversité du monde vivant, considérée à l'échelle locale, régionale ou mondiale. Classiquement, on distingue trois niveaux : la diversité écosystémique (= diversité des milieux), la diversité spécifique (diversité des espèces vivantes) et la diversité intraspécifique (diversité génétique au sein d'une même espèce). La biodiversité désigne aussi la diversité des relations que les êtres vivants entretiennent entre eux et avec leur milieu.

#### Biocénose

Une biocénose est l'ensemble des êtres vivants coexistant dans un espace défini : le biotope (voir ce terme).

#### Biotope

Un biotope est un habitat, par exemple une zone alluviale, un marécage, une berge de lac ou une prairie. Cet endroit particulier est caractérisé par un environnement spécifique et abrite une communauté typique de plantes ou d'animaux : la biocénose (voir ce terme).

#### Commensalisme

Le commensalisme est une relation entre deux êtres vivants dans laquelle l'hôte fournit une partie de sa propre nourriture au commensal : il n'obtient en revanche aucune contrepartie évidente de ce dernier (le bénéfice de cette relation n'est pas réciproque). Le commensalisme est une exploitation non-parasitaire d'une espèce vivante par une autre espèce.

#### Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est une convention internationale entrée en vigueur en 1993. Elle regroupe aujourd'hui 193 États et vise à assurer la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques. Elle concerne tous les écosystèmes, toutes les espèces et toutes les ressources génétiques.

#### Dégradation des écosystèmes

Diminution persistante de la capacité des écosystèmes à fournir des services (voir ce terme).

#### Écosystème

C'est l'ensemble formé par une association (ou communauté) d'êtres vivants et son environnement. Par exemple, la forêt est un écosystème. Végétale ou animale, chaque espèce occupe une niche écologique, se trouve en interaction avec les autres espèces et tient un rôle majeur dans leur développement, participant ainsi à « l'équilibre dynamique » de l'ensemble de cet écosystème.

#### Espèce

Groupe d'organismes distincts de tous les autres groupes d'organismes et capables de se reproduire et d'engendrer une descendance fertile. Il s'agit de la plus petite unité de classification pour les plantes et les animaux.

#### Espèce endémique

Espèce vivant dans un seul endroit au monde.

#### Espèce exotique envahissante ou espèce invasive

Une espèce exotique envahissante est une espèce non indigène dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives. Les espèces exotiques envahissantes peuvent être des virus, des champignons, des algues, des plantes, des reptiles, des oiseaux, des poissons, des mammifères...

Les espèces exotiques envahissantes sont à l'origine d'impacts majeurs aux niveaux environnemental, économique et sanitaire, et constituent un enjeu d'ampleur mondiale. Elles affectent tous les écosystèmes et il n'y a guère de pays qui ne doivent faire face aujourd'hui à des difficultés croissantes causées par ces espèces. Les îles sont particulièrement vulnérables à toute introduction d'espèce nouvelle et les collectivités françaises d'outre-mer, essentiellement insulaires, sont en première ligne.

#### Habitat

L'endroit et les conditions environnementales dans lesquels vit habituellement un organisme particulier. Dans le dispositif Natura 2000, les habitats sont cartographiés et leur état de conservation est évalué. Les habitats sont alors définis par la présence d'un ensemble d'espèces caractérisées par des conditions écologiques, physiques et géographiques.

#### Point chaud («Hot spot»)

Zone contenant au moins 1500 espèces endémiques et ayant perdu au moins 70% de son habitat d'origine. La France est le seul pays présent dans 5 des 34 points chauds identifiés actuellement.

#### Liste rouge UICN

La Liste rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Pour la France, une liste est tenue à jour par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle.

**Parasitisme**

Le parasitisme est une relation biologique dont un des protagonistes (le parasite) tire profit (en se nourrissant, en s'abritant ou en se reproduisant) aux dépens d'un ou plusieurs spécimens d'une autre espèce.

**Prédation**

Un prédateur est un organisme vivant qui met à mort des proies pour s'en nourrir ou pour alimenter sa progéniture. La prédation est très courante dans la nature où les prédateurs jouent un rôle essentiel dans le maintien des équilibres écologiques.

**Réseau écologique (ou trame verte et bleue)**

Ensemble de milieux aquatiques ou terrestres qui relient entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces. Ils sont constitués des réservoirs de biodiversité (espaces de biodiversité remarquable, dans lesquels les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie) et des corridors écologiques (axes de communications biologiques entre les réservoirs de biodiversité). Il s'agit de garantir sur le territoire les fonctions écologiques d'échange et de dispersion entre espèces animales et végétales, en s'assurant que les éléments dégradés des systèmes clés soient restaurés et protégés contre les dégradations potentielles. Les lois « Grenelle I » et « Grenelle II » prévoient la création de cette trame verte et bleue.

**Services fournis par les écosystèmes ou services écosystémiques**

Il s'agit des bienfaits que les hommes obtiennent des écosystèmes. Ceux-ci comprennent les services d'approvisionnement tels que la nourriture et l'eau, les services de régulation tels que la régulation des inondations et des maladies, les services culturels tels que les bénéfices spirituels, récréatifs et culturels, et les services de soutien qui maintiennent des conditions favorables à la vie sur Terre, tel que le cycle des éléments nutritifs.

**Symbiose**

La symbiose est une association intime et durable entre deux (ou plus) organismes d'espèces différentes. Ceux-ci en tirent un bénéfice mutuel et même parfois ne peuvent survivre séparément. Par exemple, la vache possède dans son estomac des bactéries symbiotiques qui lui permettent de digérer la cellulose.

**Trame verte et bleue (voir réseau écologique)****Zones humides**

Espaces de transition entre la terre et l'eau, on peut les définir comme des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, dans lesquels la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année. Les zones humides sont parmi les milieux naturels les plus riches du monde, elles fournissent l'eau et les aliments à d'innombrables espèces de plantes et d'animaux.

© PN Réunion / Nicole et Stéphane SZYMANDERA

**Sources :**

Convention sur la diversité biologique / Traduction : <http://www.greenfacts.org/>

Lexique des mots clés du ministère chargé de l'écologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-biodiversite,19290.html>

Stratégie de la région Basse-Normandie pour la biodiversité : <http://www.cr-basse-normandie.fr/images/documents/developpement-durable/biodiversite-glossaire.pdf>

Initiative sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer, Comité français de l'UICN : <http://www.uicn.fr/Especies-envahissantes-d-outre-mer.html>

## ● ● ● ● Protection de la biodiversité, les dates clés

**1973** : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

**1976** : loi française sur la protection de la nature (espèces et milieux)

**1979** : Convention de Berne sur la protection de la vie sauvage et Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

**1979** : directive européenne «Oiseaux» (directive 79/409) relative à la conservation des oiseaux sauvages

**1992** : adoption de la Convention sur la diversité biologique à Rio

**1992** : directive européenne «Habitats, faune, flore» (directive 92/43) concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que les espèces de la faune et de la flore sauvages

**1994** : ratification par la France de la Convention sur la diversité biologique

**1998** : stratégie européenne pour la biodiversité

**2001** : lancement par les Nations-Unies d'un groupe d'experts chargé de réaliser une évaluation des écosystèmes pour le millénaire («Millennium Ecosystem Assessment»)

**2004** : adoption de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2004-2010 (SNB)

**2005** : signature de la charte de l'environnement

**2007** : « Grenelle Environnement »

**2009** : Loi « Grenelle 1 » lancement du « Grenelle de la mer »

**2010** : loi « Grenelle 2 » précisant la mise en place de la trame verte et bleue

**2010** : adoption du Protocole de Nagoya de la Convention sur la diversité biologique, accord international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation

**2011** : adoption par la France d'une Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 (SNB). Communication de la commission européenne sur la stratégie européenne pour la biodiversité à l'horizon 2020.

Sources : ministère chargé de l'écologie et Comité français de l'UICN



© Sébastien CARLIER

## 4.5

## Liste d'ouvrages et sources d'informations pour aller plus loin

Il s'agit de lister ici des partenaires, des sources d'informations ou des ouvrages qui sont complémentaires à ceux déjà présentés dans les fiches situations – des clefs pour agir.

### ● ● ● ● Quelques acteurs clés

#### ● Recherches et connaissance :

- La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité : [www.fondationbiodiversite.fr](http://www.fondationbiodiversite.fr)
- Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) : [www.mnhn.fr](http://www.mnhn.fr)
- Le centre d'échange français sur la biodiversité (FRCHM) : <http://biodiv.mnhn.fr/>
- Les forums et l'académie Ecorismo, pour le développement durable du tourisme : [www.ecorismo.com](http://www.ecorismo.com)

#### ● Gestion et suivi global :

- Le ministère chargé du développement durable : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)
- Le Conseil général de l'environnement et du développement durable : [www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)
- Agenda 21 : [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org) et <http://observatoire-territoires-durables.org>
- Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile de France – Natureparif : [www.natureparif.fr](http://www.natureparif.fr)

#### ● Gestion et protection de milieux ou d'espèces :

- L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) : [www.onema.fr](http://www.onema.fr)
- L'Institut français de recherche pour l'exploitation des mers (IFREMER) : [www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)
- Les Agences de l'eau : [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)
- Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins : [www.comite-peches.fr](http://www.comite-peches.fr)
- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) : [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)
- L'Office national des forêts (ONF) : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)
- Le groupement d'intérêt public des écosystèmes forestiers : [www.gip-ecofor.org](http://www.gip-ecofor.org)
- L'Agence des aires marines protégées (AAMP) : [www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)
- Les Parcs nationaux de France (PN) : [www.parcsnationaux.fr](http://www.parcsnationaux.fr)
- Les Réserves naturelles de France : [www.reserves-naturelles.org](http://www.reserves-naturelles.org)
- L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) : [www.espaces-naturels.fr](http://www.espaces-naturels.fr)
- Le Centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes – Tour du Valat : [www.tourduvalat.org](http://www.tourduvalat.org)
- Le Réseau des Grands Sites de France : [www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)

#### ● Conservation :

- Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) : [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)
- Le réseau des Conservatoires régionaux des espaces naturels : [www.enf-conservatoires.org](http://www.enf-conservatoires.org)
- Le Conservatoire des collections végétales spécialisées (CCVS) : [www.ccvs-france.org](http://www.ccvs-france.org)
- La Fédération des conservatoires botaniques nationaux : [www.conservatoiresbotaniquesnationaux.com](http://www.conservatoiresbotaniquesnationaux.com)
- Les Jardins botaniques de France et des pays francophones : [www.bqci.org/JBF-fr/](http://www.bqci.org/JBF-fr/)
- La Conservation des espèces et des populations animales (CEPA) : [www.cepa-association.org](http://www.cepa-association.org)
- Le Comité français de l'UICN : [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr)
- Les espaces protégés français : <http://uicn.fr/Les-espaces-protéges-français-un.html>
- La liste rouge des espèces menacées : [www.uicn.fr/Liste-rouge-especes-menacees.html](http://uicn.fr/Liste-rouge-especes-menacees.html)
- La Liste rouge des espèces menacées en France : <http://uicn.fr/Liste-rouge-France.html>
- Les espèces exotiques envahissantes en outre-mer : <http://www.especes-envahissantes-outremer.fr/>

● **Alimentation :**

- La Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France (FNAB): [www.fnab.org](http://www.fnab.org)
- Le groupement d'intérêt public Agence Bio : [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)
- Réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages, Traffic : [www.traffic.org](http://www.traffic.org)
- Association Slow food France : [www.slowfood.fr](http://www.slowfood.fr) - <http://slowfoodfoundation.com>
- Biodiversité & signes de reconnaissance agricoles : [www.uicn.fr/IMG/pdf/Brochure Biodiversite signes reconnaissance agricoles.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Brochure_Biodiversite_signes_reconnaissance_agricoles.pdf)
- De la friche à l'assiette le paysage a du goût : [www.parc-vosges-nord.fr/medias/File/doc\\_dyn/french/fondation\\_pag\\_10pages1291913911.pdf](http://www.parc-vosges-nord.fr/medias/File/doc_dyn/french/fondation_pag_10pages1291913911.pdf)

● **Financement :**

Le financement de la politique nationale se fait essentiellement au travers des appels d'offres du ministère chargé de l'écologie, de la Fondation française pour la recherche sur la biodiversité (FRB : [www.fondationbiodiversite.fr](http://www.fondationbiodiversite.fr)) ou des appels conjoints FRB et Agence nationale de la recherche (ANR : [www.agence-nationale-recherche.fr](http://www.agence-nationale-recherche.fr)).

Depuis 2008, la Caisse des dépôts et Consignations a créé une filiale dédiée à la création d'infrastructures liées à l'environnement et à la biodiversité : CDC Biodiversité - [www.cdc-biodiversite.fr](http://www.cdc-biodiversite.fr) Cet organisme national accompagne les maîtres d'ouvrages publics et privés dans leurs actions volontaires ou réglementaires en faveur de la biodiversité.

Il existe par ailleurs d'autres sources de financement, localement, pour mettre en place des actions en faveur de la biodiversité, tant au niveau public (échelle régionale et départementale) que privé (fondations d'entreprises, mécénat...). [www.developpement-durable.gouv.fr/Mecenat-d-entreprise-pour-L.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Mecenat-d-entreprise-pour-L.html)

86

● **Associations nationales de protection de la nature :**

- La Fédération de chasse sous-marine passion : [www.fcsmpassion.com](http://www.fcsmpassion.com)
- La Société botanique de France : [www.biusante.parisdescartes.fr/sbf/](http://www.biusante.parisdescartes.fr/sbf/)
- Les Amis de la Terre – France : [www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)
- France nature environnement (FNE) : [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)
- Fondation pour la nature et l'homme : [www.fondation-nature-homme.org](http://www.fondation-nature-homme.org)
- Greenpeace : [www.greenpeace.org/france/fr/](http://www.greenpeace.org/france/fr/)
- The World wildlife fund – France (WWF) : [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)
- La Société nationale pour la protection de la nature (SNPN) : [www.snpn.com](http://www.snpn.com)
- La Ligue Humanité et Biodiversité (anciennement Ligue ROC) : [www.roc.asso.fr](http://www.roc.asso.fr)
- La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) : [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

● **Éducation à la biodiversité**

- Union national des CPIE (Centres permanents d'initiatives pour l'environnement) : [www.cpie.fr](http://www.cpie.fr)
- Les réseaux GRAINE : plusieurs associations d'éducatrices à l'environnement se sont regroupées à l'échelle régionale.
- Réseau école & nature : <http://reseauecoleetnature.org>
- Fédération des clubs connaître et protéger la nature : [www.fcpcn.org](http://www.fcpcn.org)
- Le réseau planète sciences : [www.planete-sciences.org](http://www.planete-sciences.org)
- La Fête de la nature : <http://fetedelanature.com/>



## ● ● ● ● ● Quelques références

### ● Thème Tourisme & Biodiversité :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, DGCIS, à paraître fin 2011 « Passeport : la biodiversité en outre-mer pour un tourisme responsable » : [www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr), [www.veilleinfotourisme.fr](http://www.veilleinfotourisme.fr)
- PNUE, le partenariat mondial pour le tourisme durable, bulletin n°3 (décembre 2010), « Dossier spécial : L'économie de l'écosystème et de la biodiversité et le tourisme durable » : [www.unep.fr/tourism/partnership](http://www.unep.fr/tourism/partnership)
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Organisation mondiale du tourisme et Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009. « Le tourisme pour la nature et le développement: un guide des bonnes pratiques » : [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2004. « Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme » : [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- UICN, en collaboration avec le groupe ACCOR et l'IH&RA, 2008. « Biodiversité : Mon hôtel agit – Guide pour une utilisation durable des ressources biologiques » : [www.iucn.org/publications](http://www.iucn.org/publications)
- UICN - Borges M.A., Carbone G., Bushell R. and Jaeger T. (2011) « Sustainable Tourism and natural World Heritage – Priorities for action » : [www.iucn.org/knowledge/publications\\_doc/publications/](http://www.iucn.org/knowledge/publications_doc/publications/)
- World Tourism Organization (UNWTO/OMT), 2010. « Tourism and Biodiversity – Achieving Common Goals Towards Sustainability » : [www.unwto.org](http://www.unwto.org)
- World Tourism Organization (UNWTO/OMT), 2010. UNWTO News N°3 « Tourism and Biodiversity – World Tourism Day 2010 special edition » : [www.unwto.org](http://www.unwto.org)

### ● Thème Économie/Entreprises & Biodiversité :

- EBE Vie : [www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluez-L-interdependance-de-votre.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluez-L-interdependance-de-votre.html)
- Orée - Houdet J., Trommetter M., Weber J., 2010. « Rendre compte des dépendances et impacts en matière de biodiversité et de services écosystémiques. Vers la standardisation d'un Bilan Biodiversité. » : [www.oree.org](http://www.oree.org)
- TEEB, 2010. « L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité : Intégration de l'Économie de la nature. Une synthèse de l'approche, des conclusions et des recommandations de la TEEB » : <http://bankofnaturalcapital.com>
- WWF France, 2010. « Les entreprises face à l'érosion de la biodiversité – comprendre ses interactions avec la biodiversité et agir pour la préserver » : <http://www.wwf.fr/media/documents/les-entreprises-face-a-l-erosion-de-la-biodiversite-2010>

### ● Thème général :

- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2010. « La biodiversité s'explique » : [www.biodiversite2010.fr](http://www.biodiversite2010.fr)
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité, 2008. « La biodiversité à travers des exemples » : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Sept. 2009. « Évaluation des services rendus par les écosystèmes en France – étude exploratoire – Application du Millennium Ecosystem Assessment à la France » : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2010. « Atlas de la biodiversité dans les communes ou comment participer à la protection de la biodiversité localement » : [www.biodiversite2010.fr](http://www.biodiversite2010.fr)
- Rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis au Premier Ministre, Centre d'analyse stratégique, avril 2009. « Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes – Contribution à la décision publique » : [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)
- Vidéos du CNRS pour 2010 Année internationale de la biodiversité : [www.cnrs.fr/biodiversite2010/spip.php?article29](http://www.cnrs.fr/biodiversite2010/spip.php?article29)







## ÉDITION

Édité en août 2011 par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.  
 Directeur de la publication : Jacques AUGUSTIN, Sous-Directeur du Tourisme  
 → Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie – Bâtiment Condorcet – Télédéc 314 –  
 6 rue Louise Weiss - 75703 PARIS cedex 13 - [www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr)

## CONCEPTION ET RÉDACTION



Conçu et réalisé par Annabelle RIEUX, Marion RIVÈRE, Guillaume BÉREAU, Philippe FRANCOIS et Yohann ROBERT (Francois-Tourisme-Consultants)

Société de conseil et de formation en Tourisme, Hôtellerie, Restauration  
 au service des hommes, des entreprises et des territoires par le développement durable  
 → 10 rue Jean Moulin – 24750 Trélissac / Tél. +33 (0)5 53 54 49 00 – Fax +33 (0)5 53 04 17 71  
[contact@francoistourismeconsultants.com](mailto:contact@francoistourismeconsultants.com) – [www.francoistourismeconsultants.com](http://www.francoistourismeconsultants.com)

## REMERCIEMENTS

### Nous remercions vivement le comité de pilotage, animé par la DGCIS :

Keerti AVERBOUCH (Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)  
 Sébastien BAHOLET (DGCIS)  
 Sylvie BARRÈRE (Atout France)  
 Mathieu BATAIS (Conseil national des villes et villages fleuris)  
 Philippe BOSSANNE (Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air)  
 Florence CLAP (Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature)  
 Fanny KAUFMAN (Huttopia)  
 Bertrand LACOUR (DGCIS)  
 Anne VOURC'H (Réseau des grands sites de France)  
 Claudine ZYSBERG (Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)

89

### Crédits photos :

Atout France : Aquashot, Michel Angot, Catherine Bibollet, Franck Charel, A. Dupont, Michel Laurent/CRT Lorraine, Cédric Helsly, Eric Larrayadiou, Philippe Maille, Fabrice Milochau, Martine Prunevieuille, Jean-François Tripelon-Jarry, Pierre Torset  
 Alsace Nature / Xavier Adem, Association Meduli Nature, FUAJ, Pascal Baudry Conseil Général de la Vendée, Guillaume Béreau, Marcel Brenner, Sébastien Carlier, Emmanuel Caron, Camping Pyrénées Natura, Chris de Niort, Club Med Opio, Communauté de Communes Valès dune, DIREN La Martinique, Mélanie Dumoulin - 2010, Eden Lodge Madagascar, freedpi.com, Gîte écologique Chaumarty, Xavier Hindermeyer, Huttopia / R.Etienne-Item, IRD / Jean-Pierre Montoroï, Patrice Cayré, L'Accueil Paysan, La Grée des Landes - Eco Hôtel Spa Yves Rocher® Marque déposée par Yves Rocher, Le Mas de l'Oulivie, MEDDTL : Olivier Chatté, Olivier Brosseau, P. Navizet / PNR des Causses du Quercy, Office de Tourisme de Dijon—Alter & go / Chouette de Dijon, OPIELR / Stéphane Jaulin, photo-fotos.com, photos-libre.fr, PN des Écrins Pierre Masclaux, PN La Réunion : Jean-François BENARD, Hervé Douris, Jean-Cyrille Notter, Lucien Tron, Nicole et Stéphan Szymandera, PN Port-Cros / Sylvain Dromzee, PRESERVE - Réserve Biologique des Monts d'Azur, Projet REVERSE, Annabelle Rieux.

### Pour leurs contributions<sup>1</sup> et l'attention qu'elles/ils ont porté à l'élaboration de ce guide, nous tenons à remercier :

Hassan Aboutayeb (écolodge Atlas Kasbah), Isabelle Achard (Hôtel-restaurant Le Mas de l'Oulivie), Céline Arnal (Cybelle planete), Julien Auray (Comité régional du tourisme de Provence-Alpes Côte d'Azur), Yves Benouaich (Eden Lodge Madagascar), Odile Brin (Société publique régionale des Pays de la Loire), Florence Bruaux (Comité départemental de Seine et Marne), Nicolas Buttazoni (Conseil général de Seine-Saint-Denis), Laurence Chabanis (Parcs nationaux de France), Valentin Charron (Conseil en architecture, urbanisme et environnement de Haute Savoie), Anne-Laure Chesneau (DGCIS), Violaine et Stefano Comolli (gîte Chaumarty), Conseil général de la Gironde, Nathalie Dalmasso (Comité régional du tourisme de Provence-Alpes Côte d'Azur), Constance Devillers (Ville de Tourcoing), Ghislain Dubois (TEC Conseil), Catherine Follorou-Ferron (Conseil général de l'Oise), Nathalie Gamain (Mr Goodfish), Frédérique Glainereau (Eden Lodge Madagascar), Aline Gorsse (Union départementale des offices de tourisme de la Creuse), Agnès Gosselin (chambres d'hôtes la Ferme du Cardonnet), Caroline Heller (Comité régional du tourisme de Bretagne), Christophe Hoden (Auberge de jeunesse de Poitiers), Corine Kee-Soon (Conseil régional de la Réunion), Alexis Lacroix (Conseil régional de Franche-Comté), Magali Lambert (Chambre d'agriculture de la Manche), Patricia Legros et John Banizette (Groupe Lucien Barrière), Gaëlle Le Jeune (Natureparif), Longitude 181 Nature, Aléna et Patrice Longour (Réserve biologique des Monts d'Azur), Anné Maingueneau (Conseil général de Loire-Atlantique), Denis Marchand (Conseil général des Deux-Sèvres), Camille Massol et Bénédicte Hamon (Conseil régional d'Aquitaine), Michel Morino-Gallone (Mairie de Brain-sur-l'Authion), Catherine Odent (Comité départemental du tourisme de la Somme), Laurence Olivier (Camping Les Cigales), Carole Ouine (Communauté de Communes Valès dunes), Sylvette Peplowski (Fish2fork), Relais & Châteaux, Delphine Rey (Mairie de Chamonix Mont-Blanc), Jean-Michel Rivalin (DGCIS), Muriel Roget (Conseil général du Territoire de Belfort), Jacqueline Rosseto (DGCIS), Pascal et Viviane Ruyschaert (Camping Pyrénées Natura - La Via Natura), Lionel Scurr (Hôtel-Spa Yves Rocher La Grée des Landes), Laurence Sertelet (Comité régional du tourisme de Lorraine), Ludovic Serin (Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement), South Pacific Management (Bora Bora Pearl Beach Resort and Spa), Muriel Sutto (Auberge l'hôte paysan), Brigitte Thollot (Conseil général de la Loire), M. Tournant (Pierre & Vacances), UNEP/PNUE, Brigitte Vadier-Metra (CDT Morbihan), Christian Vicenty (DGCIS), Elisabeth Vallet (Alliance produits de la mer), Christine Vocher (DGCIS), Agnès Weil (Club Méditerranée).

<sup>1</sup> Toutes les ressources bibliographiques identifiées pour la préparation du guide technique sont présentées sur [veilleinfotourisme.fr/rubrique/biodiversite](http://veilleinfotourisme.fr/rubrique/biodiversite)

## **Biodiversité & Tourisme**

### **Des opportunités pour les entreprises et les destinations ?**

Votre activité touristique a pour cadre des espaces naturels remarquables ? Vous utilisez des ressources liées à la faune ou à la flore ? Votre région est une destination touristique reconnue pour ses paysages, ses produits du terroir ou la qualité de son environnement ?

Légitimement vous vous demandez si la biodiversité représente une opportunité pour vous, acteur public ou privé du tourisme ? Le guide pratique « Biodiversité & Tourisme » vous répond : Oui, totalement !

Renforcer la compétitivité du secteur touristique par une meilleure prise en compte de la biodiversité, tel est l'objectif de ce manuel qui vous propose trois approches.

1 : un rappel des liens étroits entre tourisme et biodiversité soulignant l'intérêt de s'investir dans ce nouveau champ d'actions.

2 : un questionnaire permettant à chacun d'évaluer sa position face à la biodiversité.

3 : une dizaine de fiches concrètes proposant des idées, des outils, des stratégies, des partenariats et des expérimentations.

Tous les acteurs du tourisme sont concernés : propriétaires ou directeurs d'hôtels, de campings, de restaurants ou d'hébergements ruraux, voyagistes, directeurs de musées ou de sites, prestataires sportifs ou culturels, offices de tourisme, collectivités, organismes institutionnels... Chacun pourra y trouver des éléments de réflexion ou de réponse, illustrés par de nombreux exemples et témoignages proches de sa propre situation.

La lecture de ce guide pratique est déjà une démarche positive pour la préservation de la biodiversité. N'hésitez pas à le partager et à le diffuser.

**Ce guide est téléchargeable gratuitement sur le site du ministère chargé du tourisme :**  
[www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr) Rubrique « Biodiversité »